

Zeitschrift: Regio Basiliensis : Basler Zeitschrift für Geographie

Herausgeber: Geographisch-Ethnologische Gesellschaft Basel ; Geographisches Institut der Universität Basel

Band: 22 (1981)

Heft: 2-3

Artikel: Les notions de limite et de frontière et la territorialité

Autor: Raffestin, Claude

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1088851>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les notions de limite et de frontière et la territorialité

CLAUDE RAFFESTIN

Au moment d'écrire le premier mot relatif au sujet qu'énonce le titre, je découvre mon «enfermement» dans des limites et des frontières mentales car «penser» implique, ipso facto, un système de limites. Penser, c'est créer un réseau de délimitations; c'est créer un labyrinthe autrement dit c'est construire des différenciations: «penser n'est pas sortir de la caverne, ni remplacer l'incertitude des ombres par les contours tranchés des choses mêmes, la lueur vacillante d'une flamme par la lumière du vrai Soleil. C'est entrer dans le labyrinthe, plus exactement faire être et apparaître un labyrinthe... Assurément, le mythe voulait signifier quelque chose d'important, lorsqu'il faisait du Labyrinthe l'œuvre de Dédale, un homme»¹.

Pourquoi recourir à un mythe, à ce mythe particulièrement, en matière de préambule? Pour deux raisons, essentiellement, qui entretiennent entre elles d'étrôts rapports. La première réside dans le fait que l'image du labyrinthe réalise une double condensation qui ressortit au monde de la pensée et à celui de la réalité matérielle d'une part et qui exprime les notions de limite et de territorialité d'autre part car la ligne (ou le mur) qui délimite la superficie du labyrinthe, délimite, dans le même temps, une relation à un espace interne. La seconde s'impose en raison de l'absence d'une théorie de la limite et d'une théorie de la territorialité: le mythe du labyrinthe peut jouer le rôle d'une proto-théorie en matière de limite et de territorialité car les deux notions y sont étroitement liées simultanément.

A ce point de ma réflexion, je dois introduire un second ordre de limite et de territorialité celui impliqué par le champ disciplinaire auquel je me réfère. Suis-je dans les sciences de la nature ou dans les sciences de l'homme? Question nécessaire car les notions de limite, de frontière et de territorialité intéressent les deux champs de connaissances. Je n'ai donc pas à ériger une limite entre «Naturwissenschaften» et «Geisteswissenschaften» car elle existe bel et bien, cette limite que fondent des raisons épistémologiques à propos desquelles il convient de s'expliquer. Si je dois m'en expliquer ce n'est pas par goût de la réflexion épistémologique mais pour d'évidentes raisons méthodologiques. En effet, en matière de limite et de territorialité, les sciences de la nature ont fourni de nombreux élé-

Claude Raffestin, Professeur à l'Université de Genève, Département de Géographie, 18 route des Acacias, CH-1227 Les Acacias/Genève

ments aux sciences de l'homme qui s'en sont nourries sans toujours prendre beaucoup de précautions dans la transposition analogique.

Mais alors, quelle distinction faire entre sciences de la nature et sciences de l'homme? Une science de la nature cherche à expliciter la connaissance et la pratique que les hommes ont de la réalité matérielle; tandis qu'une science de l'homme explicite la connaissance de la connaissance et de la pratique que les hommes ont de la réalité matérielle². Il est loisible d'exprimer cette distinction d'une autre manière: «... ce qui prescrit à la recherche scientifique en tant que telle la loi de son progrès, ... c'est la loi de l'objet qui se révèle à ses efforts méthodologiques»³. Ainsi donc, dans les sciences de la nature ce qui importe c'est la loi de l'objet qui doit être entendue dans un sens relatif par rapport aux méthodes mobilisées dans un contexte donné et à un moment donné. Cela ne signifie pas que l'historicité n'est pas à l'œuvre dans les sciences de la nature mais elle ne l'est que par rapport à telle orientation de la recherche: «considérer les progrès des sciences de la nature ou des mathématiques dans leur rapport à leur contexte historique ne relève donc que d'un intérêt secondaire qui ne touche d'aucune manière la valeur cognitive des sciences de la nature ou des mathématiques»⁴. Aussi, il est possible de dire que «l'objet des sciences de la nature peut certes être défini *idealiter*, comme ce qui serait connu si la connaissance de la nature était achevée; ...»⁵.

Les sciences de l'homme sont dans une situation totalement différente car l'historicité est, et demeure, à l'œuvre puisque leur objet, dans la mesure où l'on peut en parler, est relationnel et qu'il n'est jamais achevé tant qu'on se trouve dans l'histoire (parler d'une connaissance achevée de l'histoire n'a pas de sens)⁶; «dans les sciences humaines c'est plutôt le présent et ses intérêts propres qui, à chaque époque, donnent une motivation particulière à l'intérêt de la recherche vouée à la tradition»⁷. Dans les sciences de l'homme, le concept de recherche et de progrès propre aux sciences de la nature n'est pas adéquat pour la description puisque c'est la nature de la relation qui se révèle à leurs efforts méthodologiques.

Sciences de la nature et sciences de l'homme construisent des «labyrinthes» différents et dès lors ce que les unes découvrent en matière de limite et de territorialité n'est pas nécessairement pertinent pour les autres et ce d'autant plus qu'elles procèdent de langages différents: «les limites de mon langage signifient les limites de mon propre monde»⁸. Mais il ne suffit pas de le prétendre encore faut-il le démontrer.

Démonstration qui va me contraindre à faire une incursion dans les sciences de la nature pour opposer les notions de territorialité et de limite qu'elles ont construit à celles utilisées par les sciences de l'homme.

Lorsqu'en 1958, R.-C. Carpenter faisant une communication sur la territorialité animale, il ne manquait pas de relever: «studies and observations of territoriality are largely in the pre-experimental stage. The formulation and testing of hypotheses is merely beginning and many unsolved problems challenge investigation»⁹. Remarque d'autant plus intéressante que le projet d'une analyse de la territorialité est plus ancien chez les naturalistes: «Willogby (1978) believed that the male nightingale at <his first coming> occupied or seized a place, which Willogby

termed a «Friehold». Into this area «the nightingale would not admit others except its mate». Goldsmith (1774) first used the term «territory» in the following quaint statement quoted by Bates (1950): «the fact is, all these small birds mark out a territory to themselves, which they will permit more of their own species to remain in; they guard their dominions with the most watchful resentment; and we seldom find two male tenants in the same hedge together»¹⁰. Ainsi, depuis deux siècles, les travaux sur la territorialité animale se sont multipliés tandis que ceux se référant à la territorialité humaine sont, d'une manière générale, postérieurs à la seconde guerre mondiale.

Il est assez évident, et c'est naturel, que les sciences de l'homme se sont inspirées des découvertes faites par les naturalistes. C'est à partir du paradigme des comportements et par le truchement d'une analogie, souvent pernicieuse, que les sciences de l'homme ont abordé la question de la territorialité. Ce n'est pas parce qu'il est question de territorialité animale d'un côté et de territorialité humaine de l'autre que l'analogie est pernicieuse. La qualité d'être humain implique aussi celle d'animalité. Ce que l'on semble avoir oublié dans la transposition analogique c'est que les comportements animaux sont médiatisés par des organes endosomatiques et seulement endosomatiques alors que les comportements humains sont médiatisés par des organes endosomatiques et par des organes exosomatiques c'est-à-dire des instruments et en particulier par le langage.

Dans les travaux sur la territorialité humaine, l'évocation du rôle joué par les médiateurs exosomatiques est rare sinon totalement absente. On a totalement négligé le rôle des instruments en tant que milieu tiers dans les relations à l'altérité. Pour simplifier, je ne prendrai que le rôle joué par le langage en tant que milieu tiers, donc en tant que médiateur: «la langue n'est pas seulement une des facultés dont est équipé l'homme placé dans le monde, mais c'est sur elle que repose, c'est en elle que se montre le fait que les hommes ont un monde. Pour l'homme le monde est là, en tant que monde, et, pour aucun être vivant dans le monde, le monde n'a cette force d'existence»¹¹. Et Gadamer d'ajouter: «il devient à présent exact de dire qu'à la différence de tout autre vivant le rapport de l'homme au monde est caractérisé par sa liberté à l'égard de l'environnement (Umweltfreiheit)»¹². Cette liberté à l'égard de l'environnement «implique la constitution langagière du monde»¹³. Et c'est justement cela (le médiateur exosomatique, le milieu tiers) qui fait toute la différence entre la territorialité humaine et la territorialité animale: «les animaux peuvent quitter leur environnement et parcourir la terre entière sans briser par là leur dépendance à l'égard de l'environnement. Pour l'homme, au contraire, s'élever au-dessus de l'environnement, c'est s'élever à la hauteur du monde; cela ne signifie pas quitter l'environnement mais adopter au contraire une nouvelle position à son égard, une conduite libre et à distance, dont l'accomplissement est toujours langagier. Il n'y a de langue animale que «*per aequivocationem*»¹⁴.

Dès lors, la transposition du ou des modèles de la territorialité animale à l'étude de la territorialité humaine me paraît relever d'une analogie qui ne peut pas atteindre le stade de l'homomorphisme qui validerait le transfert. Par ailleurs, si l'on peut attendre, de deux animaux appartenant à la même espèce, des com-

portements semblables, sinon identiques, lorsqu'ils sont placés dans le même environnement, il n'est guère possible de faire la même hypothèse pour deux hommes (bien qu'ils appartiennent à la même espèce) si l'on ignore de quels instruments exosomatiques, *lato sensu*, ils disposent. Dans le cas des animaux la territorialité est repérée par la conduite adoptée pour prendre possession d'un territoire et pour le défendre. Dans le cas des hommes, le problème est singulièrement plus complexe car il s'agit en fait d'un système de relations entretenu avec l'extériorité ou mieux encore avec l'altérité. Autrement dit, la territorialité humaine ne se borne pas seulement à étudier des rapports avec des espaces concrets mais encore avec des espaces abstraits, pas seulement avec des choses mais encore avec des êtres. La territorialité humaine doit donc s'analyser comme un vaste et complexe processus d'échange et/ou de communication qui permet de satisfaire nos besoins en énergie et en information¹⁵.

Mais ces relations qui tissent la territorialité humaine ne sont pas binaires, comme dans le cas des animaux, elles sont du type ternaire; elles articulent toujours trois éléments; un sujet (individuel ou collectif), un médiateur (instrument concret ou abstrait), un objet (matériel ou non). C'est une relation triangulaire dans laquelle le moyen utilisé modifie le rapport à l'objet¹⁶. Il ne laisse pas d'être surprenant que Malmberg dans un ouvrage récent sur la territorialité humaine ne fait pas explicitement mention de ce problème du médiateur et donc pas davantage de la relation triangulaire¹⁷.

Tout système de relations à l'altérité est délimité, et c'est en cela que les notions de limite et de frontière entretiennent des rapports étroits avec la territorialité. C'est à l'occasion de modifications intervenant dans l'espace, dans le temps et/ou dans les relations que la territorialité peut être considérablement affectée; c'est ce que j'avais essayé de montrer dans un article en prenant des exemples aussi différents que ceux de la frontière tuniso-tripolitaine, de la frontière entre l'Allemagne et la Belgique dans la région d'Eupen et de la frontière entre le Tessin et la Lombardie au milieu du siècle dernier¹⁸. Fixer, déplacer ou fermer la frontière c'est modifier à plus ou moins long terme (parfois à très court terme) la territorialité car c'est intervenir dans un tissu complexe de relations.

Je reviendrai sur cette question à travers de nouveaux exemples après avoir cherché à identifier les notions de limite et de frontière qui participent tout à la fois et simultanément de l'espace abstrait et de l'espace concret. Il existe, certainement, d'autres notions qui possèdent cette double face mais la limite et la frontière constituent, à cet égard, des exemples précieux qui les apparentent directement au signe linguistique qui offre cette double structure du signifiant et du signifié. Je veux dire par là que toute limite ou frontière est un signe (voire un signal dans certains cas) à double face. La limite ou la frontière en tant qu'elle est tracée, inscrite dans le territoire, apparaît comme un signifiant qui renvoie à un signifié qui est la règle. La règle, c'est-à-dire l'ensemble des pouvoirs qui fondent l'autorité d'inscrire et en même temps de donner un sens. Dans cette conception, qui plonge dans l'héritage indo-européen mis en oeuvre par les Romains, «une liaison fondamentale apparaît donc entre l'exercice de pouvoirs politiques et religieux, et l'organisation de l'espace»¹⁹. La délimitation serait

donc un acte fondateur d'une territorialité à venir puisque «la mission première du roi est moins de commander des forces politiques et militaires que de fixer des règles, de déterminer au sens propre ce qui est droit. Droit comme une ligne que l'on trace. La droite est ainsi d'abord une notion matérielle, puis morale. La reg-ula est l'instrument qui permet de la tracer, puis la norme, la règle»²⁰. Et Michel Meslin ajoute «il faut donc partir de la notion matérielle d'un homme qui définit des lignes, délimitant des zones, pour comprendre toute la richesse de la notion indo-européenne de royauté, et pour saisir l'application qu'en ont fait les Romains. Regere fines, tracer des limites, apparaît ainsi comme l'acte religieux fondamental du roi, car il lui permet de délimiter l'espace sacré d'une ville, d'un temple, comme de définir le territoire national, et donc, par différence, celui de l'autre, de l'étranger, de l'hostis»²¹. Dans ces conditions, la délimitation est donc bien le premier acte fondateur de la territorialité qui s'exprime à travers une régulation des rapports aux êtres et aux choses. La limite ou la frontière n'est jamais arbitraire, comme on l'entend dire souvent, elle est toujours le produit d'une relation aux êtres et aux choses.

Tout maillage est l'expression d'un projet et les limites constituent les traces matérielles d'une information; information qui contribue à structurer le territoire. A cet égard, nous procémons de la tradition romaine et même nous en vivons encore. Nous ne sacrifions plus à *Terminus*, le dieu qui veille aux limites, mais les Etats modernes entourent leurs territoires respectifs de limites, souvent lourdement matérialisées, et parfois difficilement franchissables.

Je crois avoir assez montré, d'un point de vue général et théorique, la liaison étroite qui existe entre frontière et territorialité. Toute frontière délimite une enveloppe spatio-temporelle dont l'inscription au sol et la signification fonctionnelle renvoient à un pouvoir qui propose une territorialité ou qui l'impose à travers une série d'instruments ou de codes.

La frontière, qu'elle soit démarquée ou simplement délimitée, est toujours l'indication qu'en-deçà ou au-delà d'elle se réalisent des systèmes de relations peu ou très différents qui sont autant de territorialités spécifiques. Je prendrai d'abord des cas extrêmes comme ceux évoqués par Robert Sevrin²². Cas extrêmes, en effet, car ils juxtaposent des régions frontalières de l'Europe capitaliste et de l'Europe socialiste: «Que ce soit dans la plaine de l'Elbe, dans le Harz, dans les plateaux limoneux d'Allemagne centrale ou dans la Thüringerwald, la zone frontalière est devenue une zone quasiment morte, dont le paysage est fait surtout de réseaux de fils de fer barbelés, de miradors ou encore du mur de Berlin, et de part et d'autre de laquelle se font face des forces de l'OTAN et du Pacte de Varsovie»²³. Sevrin exprime là le face à face de deux systèmes relationnels, de deux territorialités qui se réclament de codes nettement différents voire fondamentalement opposés. La nature même de la frontière hérissée de défenses et d'armes souligne le caractère d'opposition qu'affichent respectivement l'un envers l'autre les régimes occidental et oriental. Les modes de production capitaliste et socialiste constituent des méga-médiateurs qui génèrent des territorialités très différenciées qui interdisent des rapports nombreux: «les frontières de la Tchécoslovaquie avec ses voisins occidentaux sont

une ligne de division très nette. Une interaction des structures économiques dans les régions frontalières est pratiquement inexistante»²⁴. Il est évident que ce ne sont ni les frontières ni les territorialités qui empêchent l'interaction mais bien les pouvoirs politiques qui sous-tendent celles-là.

De cette situation il résulte une série de conséquences qui se traduisent par une semi-ouverture de la frontière; la frontière entre l'Autriche et la Hongrie, par exemple, ne «peut être franchie (que) par cinq passages routiers autorisés»²⁵. D'autre part «la région frontalière austro-hongroise n'est le théâtre d'aucun mouvement pendulaire de travailleurs frontaliers»²⁶. Très concrètement, les différences dans les territorialités occidentale et orientale se lisent dans le rapport à la terre, autrement dit dans les formes du paysage agraire: «le paysage agricole est complètement différent de part et d'autre de la frontière: du côté hongrois, l'exploitation du sol s'effectue par de grandes entreprises d'Etat ou du secteur coopératif, alors que du côté autrichien domine la petite exploitation et un morcellement plus important des parcelles»²⁷. Les résultats du rapport au sol agricole dénotent des formes différentes dans l'exacte mesure où les médiateurs institutionnels – entreprise d'Etat ou entreprise privée – sont différents. C'est moins dans les médiateurs technico-économiques que dans les médiateurs politico-juridiques qu'il faut chercher l'origine des organisations différentielles.

Sans doute les exemples choisis plus haut présentent une forme extrême, apparemment commode, pour la démonstration que je veux faire. A mon sens, il n'en est rien car je peux prendre des exemples en Europe occidentale de frontières délimitant des communautés se réclamant du même credo politique et du même mode de production et découvrir, néanmoins, des différences sensibles dans les territorialités. Ce sont d'ailleurs les mouvements de travailleurs frontaliers qui révèlent indirectement mais cependant clairement les différences de territorialité. Car contrairement à ce qu'on pense en général les mouvements des travailleurs frontaliers ne sont pas seulement déterminés par des facteurs économiques mais également par des facteurs sociaux, culturels et parfois aussi politiques²⁸. Le travailleur français qui vient à Bâle ou à Genève pour assumer un poste ne fait pas seulement un choix économique; plus largement il fait un choix de territorialité et cela tout à fait consciemment. C'est une optique non seulement réductrice mais encore totalement irréaliste de penser que le travailleur alsacien qui vient gagner sa vie à Bâle ne participe pas d'une territorialité spécifique qui modifie tout à la fois son mode de vie et son mode de pensée originels comme si il était demeuré dans une entreprise mulhousienne, par exemple. La territorialité se dissèque pour les besoins de l'analyse mais elle vit globalement. Franchir la frontière dans la région franco-genevoise ce n'est pas impunément franchir une limite politique c'est passer d'une aire de territorialité caractérisée par des relations spécifiques dans une autre où les codes en usage modifient les échanges et les communications interpersonnels. Et pourtant les écarts, bien que faibles entre les codes n'empêchent pas l'existence de structures relationnelles non comparables. Ainsi, la frontière délimite non seulement un territoire – fonction banale – mais encore et surtout l'aire d'utilisation d'instruments et de codes. La monnaie, par exemple, tout à la fois instrument d'échange et

code d'évaluation, est déterminée dans son usage courant à l'intérieur d'un pays par la limite politique. On peut certes trouver des cas dans lesquels deux monnaies sont en usage simultanément mais ce sont des exceptions finalement. De par ses multiples fonctions, la monnaie joue un rôle considérable dans la territorialité comme réservoir de la valeur par exemple. Selon le taux d'inflation que connaît un pays, la monnaie peut être ou non un réservoir significatif de valeur. Ce n'est pas par hasard si les villes tessinoises proches de la frontière ont vu se développer les agences bancaires au cours des quinze dernières années: les Italiens ont transféré des sommes énormes dans les banques suisses pour échapper à la dégradation de la lire. Par ailleurs, la dégradation de la monnaie augmente la pression sur le marché immobilier et la terre devient un refuge de valeur. La relation à la richesse, qui fait partie intégrante de la territorialité comme d'autres relations, n'est pas identique, loin de là, sur le territoire suisse et sur le territoire italien. Là aussi la frontière délimite deux territorialités bien distinctes.

J.-W. House, dans un article récent «Frontier studies: an applied approach» a élaboré un modèle qui pourrait être repris dans la perspective de la territorialité²⁹. Il est parti d'une étude empirique de la zone frontalière américano-mexicaine. Dans cette étude qui intègre l'économique, le social, le politique, le culturel, l'espace, le temps et les acteurs, on voit se développer les relations spécifiques qu'entretiennent les Américains et les Mexicains dans les zones frontalières respectives mais encore dans les régions extrafrontalières. Je ne prendrai que quelques exemples empruntés à l'idéologie et au système de valeurs politiques qui montrent assez nettement les codes dont se réclament les Américains et les Mexicains; codes qui médiatisent leurs rapports aux uns et aux autres. Les Américains se réclament du WASP à dominante urbaine tandis que la «mexicanité» est fondée sur le catholicisme, le culte du héros, l'indianité et l'hispanité à dominante paysanne. Du point de vue politique, les Américains se réfèrent à une tradition démocratique tandis que les Mexicains sont conditionnés par une tradition autoritaire³⁰.

Le modèle de House ne met pas l'accent sur les relations en tant que telles parce que la territorialité n'est pas son objectif. Il se situe davantage dans le paradigme behavioriste. Il n'en demeure pas moins que son modèle pourrait être repris dans la perspective du paradigme de la territorialité de manière à montrer trois choses dans les systèmes relationnels en cause: la territorialité américaine dans la zone frontalière, la territorialité mexicaine et la territorialité américano-mexicaine. Cela permettrait d'évaluer les gains et les coûts respectifs de ces trois territorialités. Le mérite du modèle, à mon sens, est d'attirer l'attention sur les instruments médiateurs de chacune des collectivités en cause. Dans ces conditions le modèle est un point de départ utile pour une étude de la territorialité.

Territorialité et frontière sont étroitement liées; modifier l'une c'est modifier l'autre non pas dans son signifiant mais dans son signifié. La réciproque est vraie: modifier la frontière dans son signifiant (inscription spatiale) et/ou dans son signifié (fonctions dont elle est investie) c'est induire une modification de la territorialité. De même, changer les instruments et les codes c'est influer à plus ou moins long terme sur la territorialité et sur la frontière.

C'est sans doute pour avoir méconnu ce jeu d'interrelations entre territorialité, frontière et instruments à disposition des collectivités nationales que les phénomènes d'intégration économique et politique révèlent des paradoxes. Alors que le code inspirateur de la CEE est libre échangiste celui de la politique agricole commune (PAC) est protectionniste. Pourquoi? Parce qu'il est impensable de modifier la territorialité «d'une catégorie sociale douée en Europe d'un poids politique consistant»³¹. Dès lors que la territorialité agricole a peu changé, le rôle joué par la frontière a également peu changé.

Il est temps de réintégrer la frontière dans le raisonnement économique et politique car elle n'est pas cette ligne arbitraire que certains voudraient qu'elle soit.

NOTES

- ¹ *Castoriadis, C.* (1978): *Les carrefours du Labyrinthe*, Paris, pp. 7–8
- ² *Prieto, L.-J.* (1975): *Pertinence et Pratique*, Paris
- ³ *Gadamer, H.-G.* (1976): *Vérité et Méthode*, Paris, p. 123
- ⁴ *Ibid.*, p. 121
- ⁵ *Ibid.*, p. 124
- ⁶ *Ibid.*
- ⁷ *Ibid.*
- ⁸ *Wittgenstein, L.* (1961): *Tractatus Logico-philosophicus*, Paris, p. 141
- ⁹ *Carpenter, C.-R.* (1958): *A Review of Concepts and Problems*. In: *Behavior and Evolution*, New Haven Yale University Press, p. 224–250
- ¹⁰ *Ibid.*
- ¹¹ *Gadamer*, op. cit., p. 295
- ¹² *Ibid.*, p. 296
- ¹³ *Ibid.*
- ¹⁴ *Ibid.*, p. 297
- ¹⁵ *Raffestin, C.* (1977): *Paysage et Territorialité*. In: *Cahiers de géographie de Québec*, vol. 21, nos 53–54, pp. 123–134
- ¹⁶ *Girard, R.* (1961): *Mensonge romantique et vérité romanesque*, Paris, p. 15 et sq.
- ¹⁷ *Malmberg, T.* (1980): *Human Territoriality*, The Hague, Paris, New York
- ¹⁸ *Raffestin, C.* (1974): *Espace, temps et frontière*. In: *Cahiers de géographie de Québec*, vol. 18, no 43, pp. 23–34
- ¹⁹ *Meslin, M.* (1978): *L'homme romain, des origines au 1er siècle de notre ère, essai d'anthropologie*, Paris, p. 19
- ²⁰ *Ibid.*, p. 19
- ²¹ *Ibid.*, pp. 19–20
- ²² *Sevrin, R.* (1980): *Types de régions frontalières continentales des pays socialistes européens*. In: *Revue belge de géographie*, 104–1980–7, nouvelle série, fascicule 12, pp. 131–168
- ²³ *Ibid.*
- ²⁴ *Ibid.*
- ²⁵ *Ibid.*
- ²⁶ *Ibid.*
- ²⁷ *Ibid.*
- ²⁸ *Ricq, C.* (1981): *Les travailleurs frontaliers en Europe, essai de politique sociale et régionale*, Paris
- ²⁹ *House, J.-W.* (1981): *Frontiers studies an applied approach*. In: *Political Studies from Spatial Perspective*, Chichester, New York, Brisbane, Toronto, pp. 291–312
- ³⁰ *Ibid.*
- ³¹ *Bresso, M.* (1980): *Les paradoxes de la politique agricole commune*. In: *L'Espace Géographique*, no 3, pp. 173–182

LIMIT, FRONTIER AND TERRITORY

After a few general considerations the author states that territoriality is based on three elements: an individual, an instrument in order to make claims, and an object. Territories are moreover marked by spatial changes over time and through mutual relationships. This can be demonstrated in various European border areas (Eupen, Ticino-Lombardy in the 19th cent.).

Every boundary characterises an area according to its own regulations of life. In this sense boundary making in the antiquity was understood as an action which defined territories within which there should be one single legislation.

Territories on either side of a boundary show differing networks of spatial relationships. This is shown by the Iron Curtain; different spatial structures are not a particular feature of areas with diverging political ideas but are also found in those with the same ideology. Thus the border commuter (e.g. in the Basle and the Geneva regions) daily visits a region with a character of its own, and this will no doubt influence him before long.

The boundary does not only limit a territory but also the range of activity of a generally recognised instrument such as money. This, however, may influence a neighbouring territory if capital is transferred illegally from a country with a high inflation rate into one with a stable economy and invested in real estate, as can be seen in the Ticino. In a thematically larger setting this statement also holds good for the US-Mexican boundary.

All these considerations aim into the same direction: to alter the significance of a boundary means to change the character of a territory, and vice versa. For this reason the character of a boundary depends on the situation in the neighbouring areas, and it must not be considered as the result of (historical) accidents.

ABGRENZUNG, STAATSGRENZE UND TERRITORIUM

Nach einigen grundsätzlichen philosophischen Überlegungen kommt der Autor zum Schluss, dass es zur Schaffung einer Gebietszugehörigkeit dreier Elemente bedarf: Zuerst eines Individuums, dann eines Instruments, womit es seine Ansprüche geltend machen kann, und schliesslich eines Objekts. Geprägt wird der Lebensraum überdies durch Veränderungen des Raumes, durch solche im Laufe der Zeit und/oder durch gegenseitige Beziehungen. Das lässt sich an mehreren Grenzregionen Europas nachweisen (Eupen, Tessin-Lombardei im 19. Jh.).

Jede Grenze prägt einen Raum mit einer ihm eigentümlichen Regelung des Lebens. In diesem Sinn verstehen sich schon in der Antike Grenzziehungen als Handlungen, durch die eine Gebietszugehörigkeit geschaffen werden sollte, innerhalb welcher ein einziges Recht gelten sollte.

Das beidseits einer Grenze verschiedenartig raumwirksame Beziehungsgeflechte bestehen, zeigt der Eiserne Vorhang an mehreren Stellen. Unterschiedliche Gestaltung des Raums zeigt sich aber nicht nur in Gebieten grundsätzlich verschiedener politischer Richtung, sondern auch in solchen mit gleicher Weltanschauung. Beredtes Zeugnis hierfür legen die Wanderungen von Grenzgängern, beispielsweise bei Basel oder Genf, ab. Durch das tägliche Überschreiten der Grenze begibt sich der Grenzgänger in ein Gebiet mit einem ihm eigenen Charakter, das ihn über kurz oder lang beeinflusst.

Die Grenze limitiert nicht nur einen Raum, sondern auch das Wirkungsfeld eines allgemein anerkannten Hilfsmittels, wie es das Geld darstellt. Aber auch dieses Instrument vermag den benachbarten Raum zu beeinflussen, dann nämlich, wenn Fluchtkapital aus einem Land mit hoher Inflationsrate in ein solches mit stabilen Verhältnissen transferiert und hier dem Immobiliensektor zugeführt wird. Diese Entwicklung zeigt sich im Kanton Tessin. In thematisch erweitertem Rahmen lässt sich diese Aussage für die Grenzverhältnisse zwischen den USA und Mexiko bestätigen.

Alle Betrachtungen zum Thema zielen in eine Hauptrichtung: Die Bedeutung einer Grenze verändern heißt, die Eigenart eines Gebietes ändern, und umgekehrt. Darum hängt deren Charakter von den Verhältnissen in den benachbarten Gebieten ab, und darum darf sie nicht als zufällig entstandenes Produkt begriffen werden.